Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230413-D90_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 13 avril 2023

L'an 2023 et le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 6 avril 2023.

Date de la convocation : 6 avril 2023
Date d'affichage : 6 avril 2023
Délibération N° 13-04-2023 / N°90
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Dominique Verdel, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez,, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Denise Tetelin, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 94

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Raymond Wacheux, Jean Bridel, Nicolas Capron, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Duez, Magali Urbanac, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Louis Lambert, Xavier Normand,

Absents suppléés : Pascal Mestant suppléé par Laurent Bridoux, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Michel Petit supplée par Christian Diruit, Pierre Cuvillier supplée par Yves Delattre, Vincent Lacroix supplée par Pascal Glavieux, Sidonie Duriez suppléée par Jean-Charles Painblan, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor
Absents excusés : Julien Bellengier, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Lionel Cayet ayant donné procuration à Alain Traisnel, Patrick Nepveu ayant donné procuration à Dominique Verdel, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Marie Bernard ayant donné procuration à Murielle Roussel, Edouard Hautecoeur ayant donné procuration à Sylviane Evain, Rolands Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230413-D90_2023-DE

Secrétaire de séance : Monique Debeaumont

Titre de la délibération : Luttre contre le frelon asiatique

Vu la délibération n°13-04-2023 / N°73 du 13 avril 2023 « demande de subvention au titre du Fonds Vert – lutte contre les frelons sur le territoire de la CCCA »

Monsieur le Vice Président propose aux délégués communautaires d'être actif dans la lutte contre le frelon asiatique.

Pour ce faire, il propose de décliner un plan d'actions diversifiés qui comprend une « phase » prévention, par le déploiement de pièges, et une « phase » curative par le recours aux techniques de destruction de nids.

Dans le cadre de la prévention, le recours au piégeage est le moyen le plus efficace. Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes afin de recenser le nombre de piège dont les communes voulaient se doter. Sur la base des chiffres remontés des communes, un nombre total de piège à commander a pu être déterminé.

La CCCA a engagé cette commande auprès d'un spécialiste. Afin de contribuer dans cette action de lutte contre les frelons, le Vice-président propose de prendre en charge 50 % de l'achat de 5 pièges maximum.

Dans le cas où la demande de subvention au titre du Fonds Vert est favorable, les communes procéderont au remboursement du reste à charge : coût des pièges moins le montant financé par la CCCA moins le montant de la subvention.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le financement de pièges à frelon à hauteur de 50 % du montant dans la limite de 5 pièges.
- d'autoriser le Président à solliciter le remboursement du reste à charge aux communes
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches inhérentes à cette action
- d'autoriser le Président à signer tout document ou acte inhérent à cette action

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 21 /04/2023 et publication ou notificatio du 21 /04/2023